

A.T. RENOVATION ENERGETIQUE

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 200 000 euros
Siège social : 23 Rue de l'Eglise,
77140 MONCOURT FROMONVILLE
949 849 483 RCS MELUN**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 avril 2026

DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 182 555,62 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	182 555,62 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 7,50 euros par action	15 000,00 euros
Le solde	167 555,62 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 492 996,47 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 22 avril 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

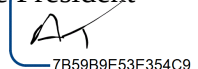
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Fait au moyen du procédé de signature électronique DocuSign®, conformément aux dispositions des articles 1367 et 1375 du code civil français

Certifié conforme

Le ~~Président~~ Signed by:


7B59B9E53E354C9...



Crowe

Fideliance

Expertise comptable | Audit | Conseil

SASU AT RENOVATION ENERGETIQUE



DocuSigned by:

APE : 7010Z-

7B59B9E53E354C9...

23 RUE DE L'EGLISE
77140 MONTCOURT FROMONVILLE

SIRET : 94984948300019

Comptes annuels au 31 décembre 2025

Siège social :

78, rue Paul Jozon
77300 FONTAINEBLEAU
Tél : 01 64 22 77 44
contact@fideliance.fr

Paris ● Fontainebleau ● Melun ● Meaux ● Nemours ● Chelles
La Ferté-sous-Jouarre ● Montereau ● La Ferté-Alais ● Malesherbes



Bilan Actif (N-1 approuvé)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations	206 880		206 880	206 880
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé (III)	206 880		206 880	206 880
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	300 000		300 000	120 000
Autres créances	320 416		320 416	399 791
Charges constatées d'avance	2 175		2 175	2 158
Capital souscrit appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	5 112		5 112	9 592
Total actif circulant (IV)	627 704		627 704	531 541
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	834 584		834 584	738 421

Bilan Actif (N-1 approuvé)

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	325 441	293 470
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	182 556	31 971
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	727 996	545 441
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	11	45
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	832	412
Personnel	13 214	5 788
Organismes sociaux	9 006	11 117
Etat, Impôts sur les bénéfices		21 995
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	58 788	35 380
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	213	818
Dettes fiscales et sociales	81 220	75 098
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 524	117 426
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	106 587	192 980
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	834 584	738 421

Compte de résultat (N-1 approuvé)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	200 000	300 000	-100 000	-33,33
Montant net du chiffre d'affaires	200 000	300 000	-100 000	-33,33
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amort., dép. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits	1	3	-2	-64,88
Total des produits d'exploitation (I)	200 001	300 003	-100 002	-33,33
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	49 417	40 232	9 186	22,83
Impôts, taxes et vers. assim.	11 668	10 200	1 468	14,39
Salaires	148 583	139 636	8 948	6,41
Cotisations sociales	56 565	55 353	1 212	2,19
Dotations aux amort. et aux dépréciations				
Sur immob. : dotations aux amort.				
Sur immob. : dotations aux dép.				
Sur actif circulant : dotations aux dép.				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immob. cédées				
Autres charges	827	13	813	NS
Total des charges d'exploitation (II)	267 060	245 434	21 626	8,81
Résultat d'exploitation (I – II)	-67 059	54 569	-121 628	-222,89
Quote-part sur op. faites en commun				
Bénéfice attribué / perte transférée (III)				
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participations	250 000		250 000	
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immob. financières				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total des produits financiers (V)	250 000		250 000	

Compte de résultat (N-1 approuvé)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<i>Charges financières</i>				
Dotations aux amort. dépréciations et provisio				
Intérêts et charges assimilées	101	135	-34	-24,87
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immob. financières cé				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des charges financières (VI)	101	135	-34	-24,87
Résultat financier (V – VI)	249 899	-135	250 034	NS
Résultat courant (I – II + III – IV + V – VI)	182 840	54 434	128 405	235,89
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		469	-469	-100,00
Résultat exceptionnel (VII – VIII)		-469	469	-100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	284	21 995	-21 711	-98,71
Total des produits (I + III + V + VII)	450 001	300 003	149 998	50,00
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX +	267 446	268 033	-587	-0,22
RESULTAT DE L'EXERCICE	182 556	31 971	150 585	471,01

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AT RENOVATION ENERGETIQUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 834 584 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 182 556 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice. Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont



Règles et méthodes comptables

désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Valeurs brutes</i>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	206 880			206 880
Total	206 880			206 880
<i>Amortissements & provisions :</i>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				206 880



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 622 591 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	300 000	300 000	
Autres	320 416	320 416	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 175	2 175	
Total	622 591	622 591	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 000	100,00



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 106 587 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	11	11		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	832	832		
Dettes fiscales et sociales	81 220	81 220		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	24 524	24 524		
Produits constatés d'avance				
Total	106 587	106 587		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	24 524			

Charges à payer

	Montant
Banque – Intérêts courus à Payer	11
Dettes provis. pr congés à payer	13 214
Charges sociales sur primes prov.	4 889
Etat – autres charges à payer	168
Total	18 282

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	2 175		
Total	2 175		



 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d’affaires

Le chiffre d'affaires est de 200 000€ au 31/12/2025, il était de 300 000€ au 31/12/2024